

Fédération Française d’Aviron

ERRATUM
Version du 5 janvier 2023

Avenant n°3 – saison sportive 2023

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France U17, U19 et U23

Le document "Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection" approuvé par le comité directeur du 19 février 2022 est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant fixe l'ensemble des précisions et des spécificités relatives à la saison 2023, pour les catégories U17, U19 et U23.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 10 décembre 2022.

Ces règles de sélection 2022-2023 pourraient faire l'objet de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, et la FISA.

Préambule

La Fédération Française d’Aviron est totalement investie aux côtés des équipes de France pour accompagner et soutenir les rameurs et rameuses qui en porteront les couleurs lors de la saison 2023. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes. La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'État et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportifs et sportives qui la composent pour préparer les échéances majeures avec détermination, rigueur et ambition.

Le niveau de la concurrence internationale s'élève et se densifie chaque année. Aussi, l'amélioration des performances individuelles, puis collectives, conditionnera la réussite des équipes de France et orientera les choix qui s'offriront à nous pour réussir la prochaine saison 2023 et, à plus long terme, l'Olympiade 2028.

Dispositions communes et restrictions

Les athlètes ayant participé au championnat d'Europe U19 ne peuvent concourir **que sur l'un des championnats** du 3 et 4 juin 2023, soit le championnat J18 bateaux longs, soit sur le championnat sprint sans être autorisé à doubler.

Les athlètes U23 qui souhaitent participer à la RS2 sont considérés de fait comme ayant un objectif de performance au championnat du monde. A ce titre, et au regard des échéances du calendrier U23 et du programme d'entraînement, ils ne sont pas autorisés à participer au championnat sprint les 3 et 4 juin 2023. A l'issue de la RI de Duisbourg, une liste d'athlètes convoqués pour la RS2 sera communiquée **dès le 18 mai 2023**. Ces athlètes ne pourront participer à ce championnat de France sprint.

Les athlètes candidats à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif (ve) candidat (e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif (ve) sélectionné (e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2022.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque athlète de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.

Collectif U17

Les objectifs

Outre la victoire collective du match France-GB, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel, et de leur faire connaître leur première expérience de rencontre internationale.

Sélection individuelle

Seuls les athlètes appelés à représenter la France en 1x à l'occasion du match France-GB sont sélectionnés de manière individuelle, sur la base du classement obtenu dans cette épreuve lors du championnat de France J16.

Sélection collective

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue de l'échéance de référence de la saison. Cette sélection

s'effectue à l'occasion de La régates de sélection U17 qui va permettre de sélectionner les équipages qui participeront au prochain match FRA/GBR :

La Régates de Sélection n°1 (RS1) :

- La RS1 se déroulera du 29 au 30 avril à Vaires,

Les épreuves ouvertes aux U17 sur la RS1 sont les suivantes :

- 2XJ16 H & F
- 2-J16 H & F
- 4+ J16 H & F

Programme de la RS1 U17 :

- Jour 1 : Parcours Contre la montre et séries
- Jour 2 : Finales

Précisions importantes :

- La régates de sélection est ouverte à tous les athlètes J15 et J16 sans restriction
- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés
- 4 barreurs sont nécessaires pour l'ensemble du collectif (8+ et 4+ H & F) ; Les 2 premiers 4+ de chaque genre seront donc sélectionnés barreurs inclus
- **Les barreurs engagés doivent impérativement être U19** (pas forcément U17), de manière à pouvoir éventuellement leur proposer par la suite de faire partie d'un collectif U19 ou U23 si besoin
- Le poids des barreurs est fixé à 55 kg minimum
- Chaque équipage qui s'engage, n'est sélectionnable que si **l'intégralité** de l'équipage est disponible pour le match (du 11 au 14 juillet). Dans le cas contraire, l'équipage suivant dans la hiérarchie sera considéré

COQUE RÉG SÉLECTION	HIÉRARCHIE SÉLECTIONNÉE	BATEAUX DU MATCH FRA/GBR
2X	3 premiers	2X, 4X
2-	5 premiers	2-, 4-, 8+ (2 paires)
4+	2 premiers	4+, 8+

- Ouverture des inscriptions : 6 avril 2023
- Les clubs inscrivent sur le serveur fédéral les équipages de clubs, les ligues les équipages mixtes de ligues. Les équipages mixtes inter-ligues doivent être inscrits directement auprès de la fédération
- Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel pour la RS et pour le match.

Collectif U19 A et B

Objectifs

Pour 2023, les trois compétitions de référence de la catégorie junior sont : le Championnat d'Europe, le Championnat du Monde (junior A) et la Coupe de la Jeunesse (junior B).

L'obtention de médailles lors du Championnat du Monde junior 2023 constitue l'objectif prioritaire du collectif junior A. L'obtention de médailles à la Coupe de la Jeunesse, constitue l'objectif prioritaire du collectif junior B.

Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel qui se destinent au plus haut niveau dans la catégorie senior.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2022, les têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste d'athlètes convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 13 novembre
- du test à l'ergomètre du 03 ou 04 décembre, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 5/12 à minuit)
- du championnat de France indoor, ou du test à l'ergomètre du 28 ou 29 janvier, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 31/01 à minuit)
- de la tête de rivière de zone du 12 mars
- des championnats interrégionaux les 1 au 2 avril :
 - o Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.
 - o Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale junior peuvent participer dans les épreuves J18
 - o A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à ajouter des qualifiés pour le CFBC.
- du Championnat de France en Bateaux Courts du 14 au 16 avril à Cazaubon :
 - o *Pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère),*
- de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires,
- de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- junior femme : temps < à 7mn 11s
- junior homme : temps < à 6mn 16s

A minima, il est demandé à tous les rameurs et rameuses d'améliorer leurs performances ergométriques.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout athlète devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils auront été convoqués, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue des échéances de référence de la saison.

Elle s'effectue autour des axes suivants :

Régates de Sélection (RS1 et RS2) :

- o de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires
- o de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Programme des RS1 & 2 :

- o Jour 1 : Parcours Contre la montre et parcours 1 (2x et 4-)
- o Jour 2 : Parcours 2 (2x et 4-)

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après la RS 2

Précisions importantes :

- La régates de sélection est ouverte aux athlètes J18 **classés dans les 12 premiers** du championnat de France en bateaux courts, et aux J15, J16 et J17 **ayant participé** à ce championnat.
- Des athlètes complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.
- Les engagements de tous les participants sont saisis par les clubs, les ligues ou la fédération sur l'intranet fédéral puis validés par la DTN.
- Les mixtes de clubs sont autorisées.
- Les athlètes sont inscrits en 2x ou 4-.
- Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.
- Lors de ces RS, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN, notamment pour représenter la France en bateaux courts (1x ou 2-), de réaliser une performance lors d'un parcours handicap dans ces mêmes embarcations.
- Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif, après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, opportunités ...).

• Championnat d'Europe

Un collectif de préparation au Championnat d'Europe sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion et de la densité dans chacune des spécialités (1x et 2-), et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après le championnat de France bateaux courts

Ce collectif sera convoqué en stage du 21 au 30 avril pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par la RS1, du 29 au 30 avril. Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour le championnat d'Europe.

Il est à noter que les champions de France en bateaux courts (JM1x, JW1x, JM2-, JW2-) seront assurés de participer au championnat d'Europe junior, soit dans leur spécialité, soit associés en équipage.

Au regard du calendrier de la saison 2023 et du programme d'entraînement, il est **vivement recommandé** aux athlètes retenus dans le collectif de préparation du championnat d'Europe **de ne participer à aucune autre compétition entre la RS1 et le championnat d'Europe**.

• Championnat du Monde et Coupe de la Jeunesse

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors du championnat d'Europe, la RS2 permettra de constituer un collectif junior A pour préparer le championnat du Monde, et un collectif junior B qui participera à la Coupe de la Jeunesse.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution des collectifs A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostiques, opportunités...).

Le collectif B sera constitué de rameurs(ses) et/ou d'équipages non retenus dans le collectif A, en fonction du niveau de performance constaté lors de la régates de sélection. A performances sensiblement égales, les J15, J16 et J17 seront privilégiés.

A noter :

Cas d'un sportif de nationalité française évoluant à l'étranger :

Tout athlète U19 de nationalité française licencié dans un club de la FFA, peut être inscrit à la régates de sélection pour prétendre intégrer le collectif junior A ou B. Il doit, à minima avoir réalisé deux performances ergométrique significative validée par le responsable U19.

Cas d'un sportif de nationalité étrangère évoluant en France :

La réglementation FISA autorise un(e) rameur(se) de nationalité étrangère résidant en France à participer au championnat du Monde U19 ou à la Coupe de la Jeunesse sous les couleurs de la France. La réglementation fédérale a également évolué en ce sens, permettant désormais à un rameur répondant à ce cas de figure de participer au championnat de France Bateaux Courts sous réserve de présentation d'un DCEM (Document de Circulation pour Étranger Mineur).

Collectif U23

Les objectifs

La performance et l'obtention de médailles au Championnat du Monde constituent les objectifs prioritaires du collectif senior U23. Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif de préparer la relève dans la perspective des Jeux Olympiques de 2028 à Los Angeles.

Le nombre et le type d'équipages préparés en perspective du championnat du Monde U23 seront fonction de l'effectif, du niveau individuel et collectif des rameuses et rameurs engagés à la Régate de Sélection du 17 au 18 juin.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2022, ceux des têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste des athlètes convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées sur l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des athlètes en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 13 novembre
- du test à l'ergomètre du 03 ou 04 décembre, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 5/12 à minuit)
- du championnat de France indoor, ou du test à l'ergomètre du 28 ou 29 janvier, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 31/01 minuit)
- de la tête de rivière de zone du 12 mars
- des championnats interrégionaux les 1 au 2 avril :
 - o Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.
 - o A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à ajouter des qualifiés pour le CFBC.
- du Championnat de France en Bateaux Courts du 14 au 16 avril à Cazaubon :
 - o *Pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère),*
- de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires
- de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- U23 femme TC : temps < à 7mn 00s
- U23 femme PL : temps < à 7mn 15s
- U23 homme : temps < à 6mn 05s
- U23 homme PL : temps < à 6mn 20s

Les athlètes qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressé(e)s devront transmettre deux tests ergométriques sur 2000m. Ces performances ergométriques réalisées sur leur lieu de pratique seront prises en compte pour pouvoir participer aux RS.

Les rameurs et les rameuses poids léger doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. A ce titre, voici les poids qui seront demandés sur les différentes étapes :

Pour les femmes :

- tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 60 kg,
- test ergométrique de janvier : $\leq 61,5$ kg
- tête de rivière de mars : $\leq 59,5$ kg.

Pour les hommes :

- tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 74 kg,
- test ergométrique de janvier : ≤ 75 kg
- tête de rivière de mars : ≤ 73 kg.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout athlète devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils auront été convoqués, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue des échéances de référence de la saison.

Elle s'effectue autour des axes suivants :

Régates de Sélection (RS1 et RS2) :

- de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires
- de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Programme de la régates de sélection :

- Jour 1 : Parcours Contre la montre et parcours 1 (2x et 4-)
- Jour 2 : Parcours 2 (2x et 4-)

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après la RS2

Précisions importantes :

- Les régates de sélection sont ouvertes aux athlètes **classés dans les 24 premiers** du championnat de France bateaux courts et aux étudiants à l'étranger qui auront réalisé deux performances significatives sur 2000m lors des tests ergométriques hivernaux.
- Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.

- Les engagements de tous les participants sont saisis par les clubs, les ligues ou la fédération sur l'intranet fédéral puis validés par la DTN.
- Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs(ses) sont inscrits en 2x ou 4-. Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.
- Pour la RS1 le responsable de secteur orientera certains équipages au regard des éléments du chemin de sélection (notamment le championnat de France bateaux courts).
- Pour la RS2, les athlètes ayant été performants lors des régates de Duisbourg seront orientés par le responsable U19/U23 de sorte à constituer des équipages cohérents en vue de l'échéance terminale.
- Lors de ces RS, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN, notamment pour représenter la France en bateaux courts (1x ou 2-), de réaliser une performance lors d'un parcours handicap dans ces mêmes embarcations.
- En tant que de besoin, et sur proposition du responsable de secteur, des ajustements de compositions sur certains équipages pourront être effectués sur le parcours 2.
- Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif, après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, opportunités ...).

• RI Duisbourg

Un collectif de préparation pour les régates internationales de Duisbourg sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion, de la densité dans chacune des spécialités (1x et 2-), et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après le championnat de France bateaux courts.

Ce collectif sera convoqué en stage du 21 au 30 avril pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par la RS1, du 29 au 30 avril. Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour les régates internationales de Duisbourg.

• Championnat du Monde U23

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors de la régata internationale de Duisbourg, la RS2 permettra de constituer un collectif U23 pour préparer le Championnat du Monde.



Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National